

Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2023

Présents : Mathieu ARGENTIER - Pascal BEZAMAT - Marie-Noëlle DOMERGUE - Catherine SANNIE CARRIERE - Xavier PERIE - Alexia ROZIERES - Nadine SICARD SENABRE - Guy SIEUDAT - Patrick SOLIGNAC - Pierre TOURETTE - Henri VAN HERPEN
Absents excusés : Julie CALMELLY (pouvoir à Catherine SANNIE CARRIERE) - Brigitte COSTES (pouvoir à Patrick SOLIGNAC) - Jérôme LAGRIFFOUL (pouvoir à Henri VAN HERPEN) - Cindy SVEC - (pouvoir à Marie-Noëlle DOMERGUE) –
Absents : Sophie BEGOUEN - Pauline CONTE - Delphine ISSERTE METGE - Franck LOUBIERE

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Patrick SOLIGNAC

Vote à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juin 2023

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 02 juin 2023 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Approbation à l'unanimité

Présentation des futurs travaux d'assainissement du bourg de Cruéjous par le Cabinet A2E

Compte rendu des décisions

Signature d'un devis pour l'installation de luminaires LED à l'école de Palmas.

Délibération pour finaliser la dénomination des voies dans les hameaux

Dans le cadre de la finalisation de l'adressage sur l'ensemble de la commune, le conseil municipal nomme les voies des hameaux de Briounas, Luc et Maymac et valide la liste définitive des voies de la commune.

Vote à l'unanimité

Délibération adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024

Le conseil municipal valide le changement de nomenclature comptable et budgétaire au 1^{er} janvier 2024 pour les budgets Commune et Lotissement Palauzet.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider l'acquisition de défibrillateurs

Le conseil municipal entérine la proposition d'acquiescer deux défibrillateurs supplémentaires afin que les trois villages soient équipés. Ceux-ci seront installés à Cruéjous et Palmas.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le devis de remplacement des tendeurs des cloches de l'église de Palmas

L'entreprise CAMPA a effectué la vérification des cloches et des paratonnerres installés sur les églises.

A la suite de cette visite, elle préconise le remplacement des tendeurs des 3 cloches de l'église de Palmas.

Le conseil municipal donne son accord.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider les devis pour les travaux de réfection des chemins et l'acquisition de matériels.

Des devis ont été demandés aux entreprises locales pour réaliser les travaux de réfection des chemins ruraux. Compte tenu de l'écart important entre les propositions, la commission voirie va analyser avec précision ces offres.

Le conseil municipal valide l'achat d'équipements : balayeuse et lame de déneigement.

Vote à l'unanimité

Délibération pour modifier la délibération fixant les indemnités des élus.

Sur proposition des adjointes, le conseil municipal décide de revoir le taux de l'indemnité de maire.

Le conseil municipal fixe ce taux à 45.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Madame le Maire ne prend part à la délibération.

Vote à l'unanimité

Délibération pour poursuivre l'adhésion au contrat groupe « Risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aveyron

La commune adhère à un contrat groupe, souscrit par le Centre de Gestion auprès du groupement WTW/CNP, pour assurer les risques statutaires de ses agents. Ce contrat a débuté en janvier 2022 pour une période de 4 ans.

Le CCTP du marché prévoit la possibilité de revaloriser les taux au bout de 2 ans.

Le conseil municipal décide de poursuivre l'adhésion de la commune à ce contrat groupe et accepte la revalorisation de 7% du taux pour les agents CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024

Création d'un emploi d'adjoint technique en contrat à durée déterminée, à temps complet, pour la période du 1^{er} août au 14 septembre 2023

Dans l'attente du recrutement sur le poste d'adjoint technique, le conseil municipal valide la création d'un emploi d'adjoint technique en contrat à durée déterminée, à temps non complet (30 h) pour la période du 1^{er} août au 15 septembre 2023.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider la modification horaire d'un poste d'adjoint technique.

Pour faire suite au départ en retraite d'un adjoint technique à temps non complet (17h30), le conseil municipal décide de supprimer ce poste et d'en créer un à temps complet. L'agent recruté aura pour mission la garderie du soir, le ménage des écoles, des sanitaires, de la salle et des communs du presbytère (poste actuel) ainsi que des tâches au sein de l'équipe technique et éventuellement les remplacements dans les services périscolaires.

Compte tenu des délais de vacance de poste obligatoire, le recrutement sur ce poste ne peut avoir lieu avant le 15 septembre.

Délibération en vue de renouveler la convention pour la continuité de l'occitan dans les écoles

Afin que ADOC 12 puisse continuer à intervenir dans les écoles, le conseil municipal valide le renouvellement de la convention pour une période de 3 ans et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Rapport 12 : Délibération pour désigner un référent déontologue auprès des élus

Les communes doivent désigner un référent déontologue auprès des élus. Il est chargé d'accompagner les élus et de les conseiller dans le cadre du respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local. Un contact a été pris avec Madame Sylvia DESCROZAILLE, magistrate honoraire à compter du 1^{er} octobre 2023, qui s'est portée volontaire pour exercer cette mission en Aveyron.

A ce jour, sa décision n'étant pas connu, il est décidé de reporter la délibération.

Fin de séance à 23 h 30